

DEMANDE D'ALLEGEMENT D'HORAIRE (Enseignants 1^{er} degré)
Année scolaire 2012/2013
À retourner à la Division des Personnels Enseignants - Inspection Académique du VAR
Au plus tard le 15 mai 2012

Allègement obtenu pour l'année en cours :

(1) OUI NON

Les textes prévoient que cet allègement porte au maximum sur le tiers des obligations réglementaires de service (pour le VAR, selon la situation de l'enseignant, 1/4 d'allègement de service et dispense de l'aide individuelle personnalisée).

Nombre de demandes antérieures non satisfaites :(préciser les années)

.....

(1) cocher la ou les case(s) correspondante(s)

Constitution du dossier :

- L'annexe 1 complétée et visée par le supérieur hiérarchique
- Les certificats médicaux récents explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de Prévention lui permettant d'émettre un avis médical sur la demande
- Une copie obligatoire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Adresse de renvoi du dossier : Inspection Académique du VAR - Division des Personnels Enseignants, à l'attention de Madame DELZENNE, Rue Montebello 83070 TOULON CEDEX

Date et signature du demandeur

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	Commentaire sur la demande et propositions éventuelles :
<input type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable

	Date et signature du supérieur hiérarchique

Je vous rappelle que le correspondant académique handicap est chargé de participer à la résolution des difficultés éventuelles relatives à l'aménagement des postes de travail, de mettre en relation les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la politique d'intégration et d'aider l'agent à constituer un dossier. A ce titre, vous pouvez solliciter une aide en le contactant sur l'adresse : correspondant-handicap@ac-nice.fr